Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260605-D_2026_52-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 5 juin 2026

Le cinq juin deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de Plougonven, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Leslie Bourgeois, Fabienne Cyriaque, Claude Darmigny, Jean-Pierre Gautier, Damien Guehl, Colette Guilloux, Sophie Hérault, Étienne Heurtebise, Nicolas Inisan, Pascale Lamanda, Julia Le Cam, Yvon Le Cousse, Sébastien Le Roux, Christophe Lepitre, Pascal Prigent, Michèle Queïnnec, Anne-Laure Reig, Thierry Riou, Bertrand Robin, Charlotte Roussel, Giovanna Scaglione, Christophe Stéphan.

Procurations :	néant	Absents ou excusés :	néant
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	23
Date de convocation :	29/05/26	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n° D-2026-52	Classification : 3.5

Cession de parcelle à Goarem Coat : déclassement du domaine public
Vote à l'unanimité

Les parcelles appartenant au domaine public communal ne peuvent être vendues directement, car elles sont juridiquement inaliénables. La commune doit d'abord la faire sortir du domaine public pour l'intégrer à son domaine privé.

La nouvelle parcelle XV n°a (247 m²), issue de la division du chemin rural n°49, fait l'objet d'un projet de cession qui nécessite un tel déclassement.

Il y a lieu de préciser que cette portion du chemin rural n'est plus affectée à l'usage du public et qu'elle est entourée de parcelles appartenant au demandeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De constater que la parcelle n'est plus affectée à l'usage du public ;
- D'approuver sa sortie du domaine public et son classement dans le domaine privé de la commune ;
- De conditionner le déclassement de la parcelle à sa cession au demandeur ;

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

